RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 02230
Numéro SIREN : 833 452 865
Nom ou dénomination : ABCD INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2020 sous le numéro de dépôt 10509

ANTOINE CHARRAS
Commissaire aux Comptes
108, rue de Longchamp
75116 PARIS
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ABCD INVEST
Société à Responsabilité Limitée au capital social de 1.000 €
Siège social : 555 avenue Marguerite Perey – 77127 LIEUSAINT
RCS MELUN 833 452 865

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES TITRES APPORTES DE LA SOCIETE AMBULANCES PARAMED IDF AU PROFIT DE LA SOCIETE ABCD INVEST

Aux Associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par les associés de la société ABCD INVEST concernant l'Apport, par Messieurs Alexandre BOUCHER et Damien CHÊNE, de la totalité des actions de la société AMBULANCES PARAMED IDF à votre société, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-14 du Code de commerce.

L'apport en nature, parfois dénommé « Apport », a été arrêté à la valeur de DEUX CENT DIX-HUIT MILLE EUROS (218.000 €) dans les projets de traité d'apport qui m'a transmis.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de ces apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports et à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée.

Je précise qu'à aucun moment dans ma mission, je ne me suis trouvé dans l'un des cas visés par les dispositions légales définissant les incompatibilités, interdictions ou déchéances d'exercer les fonctions de commissaire aux apports.

Je vous prie de trouver ci-après mes constatations et conclusions présentées selon le plan suivant :

- ✓ Contexte de l'opération,
- ✓ Diligences et appréciation de la valeur de l'Apport,
- ✓ Conclusion

AC

1. CONTEXTE DE L'OPERATION

Dans le cadre d'une réorganisation juridique, Messieurs Alexandre BOUCHER et Damien CHÊNE souhaitent apporter les parts sociales qu'ils détiennent en pleine propriété sur la société AMBULANCES PARAMED IDF.

Les 100 parts sociales de la société AMBULANCES PARAMED IDF, soit 100% du capital, sont évaluées dans les projets de contrat d'apport à un montant global de 218.000 €.

En rémunération de cet Apport, Messieurs Alexandre BOUCHER et Damien CHÊNE se verront attribuer respectivement 11.118 actions et 10.682 actions, soit un total de 21.800 actions de la société ABCD INVEST, d'une valeur nominale de 10 €.

1.1 ABCD INVEST, *la société bénéficiaire de l'Apport*

La société ABCD INVEST est une Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé au 555 avenue Marguerite Perey à Lieusaint (77127). La société a été créée en octobre 2018 et est immatriculée au RCS de Melun, sous le numéro 833 452 865.

Son capital social est de 1.000 € divisé en CENT (100) actions de DIX (10) euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

La Société a pour principales activités :

- ✓ l'acquisition et la gestion en commun de valeurs mobilières, parts d'intérêts dans toute société civile ou commerciale.
- ✓ la mise en oeuvre de la politique générale du groupe ainsi constitué et l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquels elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique,
- ✓ l'assistance financière, administrative et comptable et plus généralement le soutien en matière de gestion à toutes sociétés du groupe par tous moyens techniques.

Le Président de la société ABCD INVEST est Monsieur Damien CHÊNE.

1.2 AMBULANCES PARAMED IDF, *la société dont les Titres sont apportés*

La société AMBULANCES PARAMED IDF est une Société à Responsabilité Limitée au capital social de 7.500 €, dont le siège se situe au 555 avenue Marguerite Perey à Lieusaint (77127). La société a été créée en septembre 2017 et est immatriculée au RCS de Melun, sous le numéro 831 883 376.

Le capital social est divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale de 75 €, détenues par Monsieur Alexandre BOUCHER pour 51 parts sociales, et Monsieur Damien CHÊNE pour 49 parts sociales.

La société a pour objet principal les activités suivantes et toutes opérations pouvant s'y rattacher :

AC

- ✓ Ambulances, VSL et toutes activités de transport sanitaire, transport d'organes et de produits sanguins, la location de véhicules ambulances, VSL, le transport public et le transport de personnes à titre accessoire, ainsi que l'importation, l'exportation, la commercialisation en gros, demi-gros et détail d'article de matériel médical et paramédical.
- ✓ La participation de la société à toutes opérations susceptibles de se rattacher audit objet par voie de création de sociétés nouvelles, apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, acquisition, location ou location-gérance de fonds de commerce, alliance, association en participation ou groupement d'intérêt économique.

Messieurs Alexandre BOUCHER et Damien CHÊNE sont les Co-Gérants de la société. Son exercice social clôture au 31 décembre de chaque année.

1.3 LES PERSONNES APPORTEUSES

L'Apport de CENT (100) parts sociales, soit 100 % du capital, de la société AMBULANCES PARAMED IDF, est effectué par :

Monsieur Alexandre BOUCHER, à hauteur de 51 parts sociales.
Né le 9 septembre 1987 à Melun (77)
De nationalité française, de statut marital célibataire,
Demeurant au 779, Route de Meaux - Rubelles (77 950).

Monsieur Damien CHÊNE, à hauteur de 49 parts sociales.
Né le 18 février 1983 à Clamart (92)
De nationalité française, marié sous le régime de la communauté réduite aux acquêts
Demeurant 10, rue de l'Eglise à Saint-Jean-de-Blaignac (33 420).

1.4 MODALITES DE REMUNERATION DE L'APPORT

La valorisation de l'Apport fait par les 2 associés, soit la totalité des Titres de la société AMBULANCES PARAMED IDF, a été arrêtée à la valeur de DEUX CENT DIX-HUIT MILLE EUROS (218.000 €).

En rémunération de l'Apport, il est convenu d'attribuer aux Apporteurs VINGT-ET-UN MILLE HUIT CENTS (21.800) actions de DIX EUROS (10 €) de valeur nominale chacune, et entièrement libérées, de la société ABCD INVEST, à créer par augmentation de capital :

Monsieur Alexandre BOUCHER.....	11.118 actions
Monsieur Damien CHÊNE.....	10.682 actions
Nombre total de parts sociales attribuées en rémunération des apports.....	**21.800 actions**

AC

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1 DILIGENCES EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes afin de vérifier la réalité des apports et la valeur qui leur a été attribué.

Ma mission a pour objet d'éclairer les associés de la société ABCD INVEST sur la valeur de l'apport. Elle ne saurait être assimilée à une mission d'audit, ni une mission d'examen limité, ni une valorisation de l'entreprise, ni une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur, et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Mon rapport ne peut donc être utilisé dans ce contexte.

Cette mission, conformément aux dispositions légales, prend fin avec le dépôt de mon rapport. Il ne m'appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs, survenus éventuellement entre la date de mon rapport et la date d'approbation de cet Apport.

A ce titre, j'ai plus particulièrement effectué les diligences suivantes :

- ✓ Je me suis entretenu avec le dirigeant et ses Conseils, tant pour prendre connaissance de l'opération proposée et le contexte dans lequel elle se situe, que pour analyser les méthodes retenues pour l'évaluation des apports ;
- ✓ J'ai obtenu et consulté la documentation juridique et financière mise à disposition ; et notamment des statuts, procès-verbaux d'assemblées générales et K-Bis de la société AMBULANCES PARAMED IDF et de la société ABCD INVEST ;
- ✓ J'ai obtenu les états financiers de la société AMBULANCES PARAMED IDF et effectué une revue des comptes annuels de la société au 31 décembre 2018 et 2019, ainsi que des éléments prévisionnels de l'année 2020 et 2021. Ces éléments ont été analysés afin de connaître leurs incidences sur l'opération et la valeur des apports ;
- ✓ J'ai apprécié la valeur attribuée aux apports, et dans ce cadre, et revu la méthode de valorisation retenue et j'ai mis en œuvre des méthodes de valorisation alternatives ;
- ✓ J'ai vérifié l'existence des Titres apportés et me suis assuré que les Apporteurs en étaient propriétaire. Je me suis également assuré que l'actif apporté était libre de tout nantissement conventionnel ou judiciaire, sûreté, droit ou réclamation de tiers pouvant faire obstacle à son Apport.

2.2 APPRECIATION DE L'APPORT

La valorisation de l'Apport résulte de l'évaluation des titres de la société AMBULANCES PARAMED IDF s'élevant à 218.000 €, soit près de 2.180 € par part sociale, et se basant sur l'évaluation effectuée par l'Expert-comptable de la société.

AC

Cette évaluation a été réalisée selon une approche multicritère : méthode analogique, flux de trésorerie futurs et transactions comparables.

Les données de référence utilisées pour cette évaluation sont les indicateurs clés (chiffre d'affaires, résultat, EBITDA,…) issus des comptes historiques des exercices 2018 et 2019 ainsi qu'une prévision pour les exercices 2020 et 2021.

Pour évaluer l'Apport, il a également été retraité l'endettement financier net de la société et l'évaluation des agréments ambulances et VSL détenues par la société AMUBULANCES PARAMED IDF.

L'approche multicritère permettant de comparer les valorisations obtenues, la prise en compte d'une décote d'illiquidité et l'application d'un multiple de valorisation de fonds de commerce à près de 7 fois l'EBITDA traduit une approche conservatrice dans l'évaluation des Titres apportés.

Par conséquent, l'évaluation à DEUX CENT DIX-HUIT MILLE EUROS (218.000 €), des titres de la société AMBULANCES PARAMED IDF apportés, me paraît raisonnable.

J'ai demandé Monsieur Damien CHÊNE, Co-Gérant de la société AMBULANCES PARAMED IDF, de me confirmer l'exhaustivité des informations transmises sur cette opération. J'ai également obtenu la confirmation de la propriété des Titres apportés et qu'aucun événement intervenu n'était susceptible de remettre en cause sa valeur.

Par ailleurs, je n'ai été informé d'aucun avantage particulier accordé à l'occasion de cette opération et je n'en ai pas relevé à l'occasion de mes contrôles.

Se basant sur la documentation mise à notre disposition, je n'ai pas d'observation sur la valorisation des titres AMBULANCES PARAMED IDF retenue dans le cadre de l'Apport à la société ABCD INVEST.

3. CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je conclus que la valeur de l'Apport s'élevant à la somme de DEUX CENT DIX-HUIT MILLE EUROS (218.000 €) n'est pas surévaluée et, en conséquence, qu'elle est au moins égale au montant du capital à émettre sur la société ABCD INVEST.

Fait à Paris, le 10 novembre 2020, en 2 originaux



Le Commissaire aux Apports

Antoine CHARRAS